

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS
SÉANCE DU 18 JANVIER 2013 À 19 HEURES

PUBLIE LE

29 JAN 2013

N° 1 - 2 / 2013 : RN 88 - MISE EN SÉCURITÉ DE LA TRAVERSÉE DE LESCURE -
 ACQUISITIONS FONCIÈRES

L'An Deux Mille Treize, le 18 janvier 2013

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le vendredi 18 janvier 2013 à 19 heures en séance publique, sur convocation de monsieur Philippe BONNECARRÈRE, président de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : monsieur Philippe BONNECARRÈRE
 Secrétaire : monsieur Serge NEAU

Membres présents :

Membres titulaires : Mesdames, Messieurs, Philippe BONNECARRÈRE, Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Christine DEVOISINS, Jean-Michel BOUAT, Patrick GARNIER, Geneviève PARMENTIER, Louis BARRET, Stephen JACKSON, Michel FOURNIALS, Naïma MARENGO, Pierre DOAT, Paul JUAREZ, Sarah LAURENS, Thierry GINESTET, Robert GAUTHIER, Jean-Claude De LAPANOUSE, Dominique SANCHEZ, Christian CHAMAYOU, William NION, Claude JULIEN, Gérard POUJADE, Anne-Marie ROSÉ, Thierry DUFOUR, Michel TRÉBOSC, Jacques LASSERRE, Robert BOUDES, Viviane COMBES, Michel DELPOUX, Serge NEAU, Jean-Philippe ROQUES.

Membres suppléants votants : Mesdames, Messieurs, Michel FRANQUES, Daniel GAUDEFROY, Jean ESQUERRE, Marie-Louise AT, Noël RAMON, Claude COSTES, Thierry MALLÉ.

Membres suppléants présents non votants : Mesdames, Messieurs, Pascal LAMESLE, Alain LONG, Jean-Charles BALARDY,

Membres excusés :

Membres titulaires : Mesdames, Messieurs, Olivier BRAULT, Monique HUBERT, Michèle BARRAU-SARTRES, Marie-Pierre GRANIER, Dominique BILLET, Félix TORRÈS, Thierry ASTOULS, Bruno LADOUCETTE, Philippe HEIM, Maryse BERTRAND.

Membres suppléants : Mesdames, Messieurs, Gisèle DEDIEU, Françoise LARROQUE, Christelle GUILLAUMOT, Laurence PUJOL, Pierre-Yves LAMBOLEZ, Frédéric ESQUEVIN, Bernard GILABERT, Marie-France DE TRUCHIS, Claude DEUTSCHMEYER, Michel ALBARÈDE, Françoise LESCURE, Jean-Marie COUDERC, Gérard FABRE, Jean-Michel DOUREL, Marie-Claude DURAND, Alain GRIMAL, Michel ANDRAL, Robert PAGGI, Francine ALARY, Anne ROUMÉGAS-PORCHE, Benoît DÉLÉRIS, Jean-Charles BORGOMANO, Monique MILHAU, David KOWALCZYK, Blandine THUEL, Marc DE GUALY, Dominique BALOUP, Eliane CARLES, Emmanuelle VIEILLEDENT, Jean MAURIÈS.

Présents (titulaires, suppléants votants et suppléants non votants) : 40

Votants (titulaires, suppléants votants) : 37

N° 1 - 2 / 2013 : RN 88 - MISE EN SÉCURITÉ DE LA TRAVERSÉE DE LESCURE - ACQUISITIONS FONCIÈRES

Pilote : Maîtrise d'ouvrage-Programmation de travaux

Autres services concernés : Direction Générale des Services
Finances et Budget
Affaires générales, juridiques et marchés publics

Madame Anne-Marie ROSÉ, rapporteur

La Direction Interdépartementale des Routes du Sud-Ouest (DIRSO) pilote l'opération des aménagements de sécurité de la RN 88 sur la section entre le rond-point de l'Arquipecyre et le rond-point de l'Hermet.

Cette opération est inscrite au plan départemental de modernisation des itinéraires pour un montant de 7,5 M € TTC dont 37,75 % financés par la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

En septembre 2008, la DIRSO a adressé aux co-financeurs le dossier de faisabilité qui prévoit les principes d'aménagements suivants :

- Aménagement d'une 2 x2 voies au profil urbain avec des carrefours giratoires,
- Création de contre-allées pour assurer la desserte des riverains, la circulation cycle, le cheminement piétonnier,
- Redéfinition des arrêts des transports urbains.

Ce dossier prévoit l'aménagement dans l'emprise actuelle de la RN88 en 2x2 voies, la création de deux nouveaux giratoires au droit de la plaine de Najac (à proximité de Point P et établissements Julien), la création de voies de désenclavement des parcelles situées entre les deux axes de circulation (notamment à proximité du giratoire de l'Hermet).

La communauté d'agglomération et la commune de Lescure se sont mobilisées pour faire valoir auprès de l'Etat l'urgence à démarrer les premiers équipements de sécurité, en particulier la réalisation du giratoire qui permettra l'insertion dans des conditions sécuritaires des résidents de la plaine de Najac.

La DIRSO a annoncé le 6 septembre dernier qu'elle disposait de l'autorisation d'engagement des crédits auprès de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) pour réaliser un giratoire sur la RN88 dans le sens Rodez/Albi au droit de la plaine de Najac.

La notification du marché de travaux au groupement d'entreprises Colas/Malet est intervenue et permet le démarrage effectif de l'opération ces jours-ci. Ce marché prévoit une période de préparation de 2 mois et une durée de travaux de 3 mois.

Dans le cadre des études, la DIRSO a proposé plusieurs options d'aménagements, concernant principalement trois secteurs.

1/ Le premier secteur concerne le raccordement entre la route départementale n°90 (route de la Drèche) et la route départementale n°988 (avenue Albert Thomas).

Dans le cadre des études, la DIRSO a proposé de dissocier le trafic de la Rd90 et le trafic en transit sur la RN88.

Après analyse technique avec les services des communes d'Albi et de Lescure, du conseil général et de l'agglomération, la DIRSO a étudié 2 options de raccordement :

- le raccordement en créant un giratoire,
- le raccordement en créant un carrefour en Té.

Après analyse des incidences sur le trafic, le carrefour en Té s'avère plus pertinent car il présente l'avantage de ne pas générer de remontée de bouchon sur le giratoire de l'Arquipeyre.

La DIRSO a estimé le coût de ce carrefour et la mise à double sens de la portion de rd90 à 600k€TTC, mais n'a pas intégré ce coût dans l'opération au motif que les aménagements sont sur le périmètre des routes départementales, donc relevant de la compétence du conseil général.

2/ Le second secteur concerne l'aménagement du carrefour entre l'avenue de l'Hermet (accès centre-ville de Lescure) et la RN88 ainsi que le désenclavement des parcelles situées entre les deux chaussées de la RN88.

La DIRSO a étudié 2 options pour ce carrefour :

- un giratoire avec une bretelle d'accès aux parcelles implantées entre les deux chaussées de la RN88
- un carrefour en Té et une voie de désenclavement depuis le giratoire de l'Hermet.

Après analyse, Il a été proposé de retenir l'aménagement avec un giratoire car il permet de réduire la vitesse, de sécuriser les échanges vers le centre-ville de Lescure et de créer un lien direct avec les riverains résidant dans les propriétés situées entre les deux chaussées de la RN88.

La DIRSO a estimé le coût de ces 2 solutions. Il s'avère que le surcoût lié au giratoire est compensé par la suppression de la voie de désenclavement nécessaire avec l'autre option.

3/ Le troisième aménagement concerne la section de la RN88 entre le rond-point de l'Arquipeyre et le rond-point de Gaillaguès.

Pour cette section dans le sens Rodez/Toulouse, la DIRSO propose deux options :

- L'aménagement de la RN88 dans les emprises actuelles et le maintien d'une entrée/sortie vers la surface commerciale, tel que prévu dans le cadre du Dossier d'Utilité Publique,
- L'aménagement d'une nouvelle chaussée à deux voies, accolée à la chaussée dans le sens Toulouse/Rodez.

L'option visant à créer une nouvelle chaussée permettrait de rationaliser l'espace en supprimant la bande centrale actuellement délaissée et de libérer de la surface pour de futurs aménagements.

Le surcoût estimé par la DIRSO pour cette solution est de 360 k € TTC.

La DIRSO a estimé le coût total des travaux de sécurisation de la RN88 de la section entre le rond-point de l'Arquipeyre et le rond-point de l'Hermet (y compris l'option avec chaussée nouvelle) à 5,1 M € TTC.

L'enveloppe fixée à 7,5 M € TTC dans le PDMI permettrait donc de réaliser tous les aménagements.

Néanmoins l'aménagement de la RN88 par la création d'une nouvelle chaussée à deux voies, accolée à la chaussée dans le sens Toulouse/Rodez, nécessite pour sa mise en œuvre l'acquisition préalable des terrains situés dans l'îlot central entre les deux voies actuelles.

Cette option n'ayant pas fait l'objet d'une Déclaration d'Utilité Publique, l'Etat ne dispose pas de la possibilité d'acheter les terrains nécessaires.

La DIRSO a sollicité la communauté d'agglomération afin qu'elle prenne en charge l'acquisition des terrains par voie amiable.

Considérant l'intérêt de cette solution pour l'aménagement du territoire albigeois et en particulier le retraitement des entrées d'agglomération, les élus albigeois ont accepté d'engager les démarches auprès des différents propriétaires concernés.

Les terrains concernés, d'une superficie globale de 1,3ha sont ceux cadastrés BE1, BE2 et BE3 au PLU de la commune de Lescure. Ils sont actuellement classés en zone non constructible. Les discussions avec les propriétaires ont abouti.

Concernant la parcelle BE1, propriété de la société Immobilière d'Oc, un accord est intervenu avec les ayants droits. Il est proposé l'acquisition de cette parcelle d'une superficie de 6 092 m², par référence au prix estimé par les domaines à savoir 36 500 €.

Concernant les parcelles BE2 et BE3, propriétés de madame PAILHES, il s'avère qu'une promesse d'achat avait été conclue avec la SCI Triangle dans l'optique pour celle-ci de préserver sa visibilité commerciale et le fonctionnement de son site en cas d'évolution de l'urbanisme sur le secteur. En accord avec la propriétaire, la SCI Triangle a donné son aval pour que la communauté d'agglomération se substitue à elle pour conclure cette vente dans les mêmes conditions. L'avis des domaines a été sollicité.

Les parcelles comportent :

- Une maison des années 1970 dont la surface habitable est de 218 m². Cette maison a été régulièrement entretenue et des travaux ont été réalisés en 2006 et 2009.
- Un terrain plat enherbé situé entre la 2 X 2 voies Albi/Carmaux

Le service des domaines a estimé la valeur des parcelles BE2 et BE3 à 121 500 euros.

Il est précisé que des panneaux publicitaires sont implantés sur la propriété. Ils génèrent des recettes dont les vendeurs seront privés.

Aussi, pour tenir compte de ces éléments, il est proposé de procéder à l'acquisition des parcelles BE 2 et BE 3 au prix de 145 000 €. Les recettes prévisionnelles équilibrent l'acquisition par rapport à l'estimation des domaines.

L'emprise des terrains nécessaire à la réalisation de l'option « aménagement d'une nouvelle chaussée à deux voies, accolée à la chaussée dans le sens Toulouse/Rodez » seront mis à disposition de l'Etat dans le cadre du traitement financier d'ensemble de l'opération.

C'est pourquoi, je vous propose:

- De prendre acte de l'accord amiable de la société Immobilière d'Oc concernant la cession à la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois de la parcelle BE 1,
- De prendre acte de l'accord amiable de monsieur et madame PAILHES concernant la cession à la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois des parcelles BE2 et BE3,
- De décider de l'acquisition de la parcelle BE 1 au prix de 36 500 €
- De décider de l'acquisition des parcelles BE 2 et BE 3 au prix de 145 000 €, frais notariés en sus,

- D'autoriser monsieur le président à accomplir toutes les formalités nécessaires à la conclusion de ces acquisitions et à signer tous les actes notamment les actes notariés y afférent,
- De prendre acte que les dépenses et recettes sont inscrits au budget général 2013 de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Le conseil de communauté d'agglomération de l'Albigeois

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU l'estimation des domaines en date du 07 décembre 2012,

VU l'avis des Bureaux Communautaires en date du 16 octobre 2012 et du 11 décembre 2012,

VU la délibération N° 5 – 225 / 2012,

CONSIDÉRANT l'intérêt pour l'aménagement du territoire de la communauté d'agglomération de l'Albigeois de la mise en sécurité de la traversée de Lescure

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

PREND ACTE de l'accord amiable de la société Immobilière d'OC concernant la cession à la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois de la parcelle BE 1 et de monsieur et madame PAILHES concernant la cession à la communauté d'agglomération de l'Albigeois des parcelles BE 2 et BE 3,

APPROUVE l'acquisition des parcelles BE 1 au prix de 36 500 € et des parcelles BE 2 et BE 3 au prix de 145 000€, frais notariés en sus,

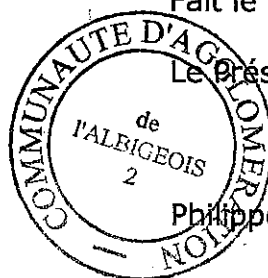
PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget général de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

AUTORISE monsieur le président à réaliser ces acquisitions et à accomplir toutes les formalités qui s'avéreraient nécessaires et notamment à signer tous les actes y afférent.

DIT QUE la délibération N° 5 – 225 / 2012 est rapportée.

Pour extrait conforme,
Fait le 18 janvier 2013,

Le Président,



Philippe BONNIECARRER

